**AVENANT N°3**
**À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**VILLE DE DIJON – TENNIS CLUB DIJONNAIS**

**Année 2022**

Entre :

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2022, et par délégation l'Adjointe aux Sports et à l'Olympisme, ci-après désignée « la Ville »,

Et

L'Association TENNIS CLUB DIJONNAIS, représentée par son Président, Monsieur Henri Massol, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (n° SIRET 77821106000018), dont les statuts ont été déposés en Préfecture de la Côte-d'Or le 11 mai 2007 et dont le siège social est situé 19 boulevard Voltaire à Dijon (21000), ci-après désigné « l'Association »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

## PREAMBULE

Considérant qu'en application de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens conclue entre la Ville de Dijon et le Tennis Club Dijonnais pour la période 2020-2022, l'Association a pratiqué une réduction immédiate de cotisations sportives pour la saison 2021/2022 qui lui donne droit à un versement de subvention.

La convention n°20-062 du 31 janvier 2020 est donc complétée comme suit.

## ARTICLE 1

**L'article 4 relatif au montant des subventions est ainsi complété.**

4-2 – Aide au paiement des cotisations sportives :

Pour l'année 2022, une subvention complémentaire d'un montant de 165,00 € sera versée à l'Association au titre de l'aide au paiement des cotisations sportives.

## ARTICLE 2

**L'article 5 relatif aux modalités de versement des subventions est ainsi complété.**

5-2 – Aide au paiement des cotisations sportives :

La subvention sera versée en totalité par mandat administratif, dès que le présent avenant sera devenu exécutoire.

## ARTICLE 3

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2022.

## ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention n°20-062 du 31 janvier 2020 demeurent inchangées.

Fait à Dijon le

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée aux Sports et à l'Olympisme,

Claire TOMASELLI

Pour l'Association TENNIS CLUB DIJONNAIS,
Le Président,

Henri MASSOL